



**Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement  
Balmanais**

*agrée protection de l'environnement pour la Haute-Garonne*

6 avenue Pierre Coupeau - 31130 Balma  
[apcveb@free.fr](mailto:apcveb@free.fr) <http://apcveb.free.fr>

Toulouse, le 3 mars 2017

Monsieur,

Depuis de nombreuses années, notre association mène une large action dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme de Balma et, au-delà, de la métropole toulousaine. Cela se traduit par l'organisation de réunions, ateliers, conférences, débats, expositions et par des collaborations permanentes et multiples avec les instances environnementales. Deux sites peuvent en témoigner dont l'un, plus spécifiquement consacré à un inventaire participatif de la faune et de la flore balmanaises : <http://apcveb.free.fr> et <http://biodiv.balma.free.fr>.

Nous sommes, depuis le 3 juillet 2015, association agréée "protection de l'environnement" pour le département de la Haute-Garonne.

C'est à ce titre que nous intervenons dans l'enquête publique préalable à la demande d'intérêt général et d'autorisation d'aménagement du ruisseau de Noncesse sur le territoire de la commune de Balma.

Nous avons obtenu un certain nombre d'informations auprès de vous, le jeudi 23 février dernier, lors de votre permanence à Balma.

Durant notre entretien, je vous ai fait part de l'absence de lien sur le site internet de la Mairie, page d'annonce de l'enquête publique, avec le site de la Préfecture où se trouvent tous les éléments de l'enquête publique <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Police-de-l-eau/Operations-en-cours/Ruisseau-du-Noncesse-a-Balma-31> Cela n'est pas une obligation légale mais l'accès numérique facilite la consultation et peut participer au développement durable, en évitant les déplacements.

Nous avons bien compris que les objectifs des travaux envisagés sont de réduire la vulnérabilité de Balma vis-à-vis des inondations et de protéger les berges contre l'érosion.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un point particulier.

Le Secteur amont du Noncesse (points 5 à 9 de l'annexe n°5 Aménagements Phase 5) est un biotope assez préservé que détaille l'étude Biotopie de 2011 annexée à l'enquête publique. Depuis 2008, notre association recueille des données sur l'ensemble de Balma (plus de 5 000 observations à ce jour) sur le site Biodiv. Balma. et, depuis peu, dans le cadre d'un Inventaire Participatif Communal. Nous mettons les données concernant le secteur du Noncesse à la disposition de la Mairie dans le cadre de cet inventaire.

Nous signalons que, depuis l'étude Biotope, nos observations ont permis de mettre à jour, par exemple, une station d'Ophrys sulcata (ophrys sillonné) sur l'emprise des futurs travaux ou encore d'un Orchis lacté à proximité de la résidence Noncesse.

Aussi, eu égard à la richesse de ce biotope, nous souhaiterions que les interventions prennent en compte les intérêts floristique et faunistique, en s'attachant à limiter les périmètres sollicités par les engins (passages pour réaliser les travaux et entreposage de matériel, de remblais...) et que le cahier de charges des entreprises intervenant intègre l'intérêt souligné de ce biotope.

La partie aval est, en effet, très anthropisée comme le souligne le dossier d'enquête. Nous regrettons qu'elle soit en grande partie busée, entravant la réalisation d'une trame bleue associée à une ripisylve qui accompagne sur une grande partie le cours d'eau.

D'une manière générale, nous avons constaté que les aménagements envisagés sont plus respectueux de l'environnement dans les choix techniques adoptés (peignes, caissons végétalisés, tunage), en cohérence avec l'évolution de la législation.

Nous espérons que, dans l'objectif d'une préservation harmonieuse de cet espace unique à Balma, notre message sera entendu.

Annie DAMON-CHOSY  
Vice-présidente